

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 2020

RÉPONSE AUX QUESTIONS ÉCRITES

1. Question écrite de FIR (Forum pour l'Investissement Responsable)

Le 31 mars 2020, FIR a posé par courrier électronique les questions écrites suivantes :

ENVIRONNEMENT

Question 1

« Quelle est la liste de vos activités non-compatibles avec l'accord de Paris (i.e. un scénario climatique maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 °C et poursuivant les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 °C) ? Quelles sont les actions prises pour vous désengager de ces activités en 2020 ? »

Question 2

« Comment vos CAPEX/plans de développements sont-ils alignés avec un scénario climatique compatible avec l'accord de Paris ? »

Réponse

Les cinq Métiers du groupe Bouygues sont essentiellement des émetteurs indirects de gaz à effet de serre.

Pour s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris, le Groupe a deux priorités :

- Etendre le portefeuille de solutions « bas carbone » pour ses clients ;
- Réduire l'empreinte carbone de ses activités.

En réponse à l'enjeu climatique, nous développons depuis plus de 10 ans des solutions et des modes constructifs pour réduire l'empreinte carbone des ouvrages que nous construisons pour nos clients. Ces solutions sont, par exemple, diminuer l'énergie grise des matériaux entrants (substitution du ciment par des matériaux écologiques notamment), l'efficacité énergétique active et passive, l'éco-conception, la production d'énergie renouvelable intégrée au bâti ou encore les fermes solaires.

Bouygues présentera, en fin d'année 2020, sa stratégie climat, dans laquelle le Groupe définira un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 compatible avec l'Accord de Paris, et détaillera les plans d'actions correspondants dans chacun des Métiers.

Question 3

« Comment analysez-vous l'impact de vos activités sur les écosystèmes mondiaux et locaux (par exemple, la biodiversité) ? Quels sont vos 5 principaux impacts sur ceux-ci (positifs et négatifs) ? »

Réponse

Nous réalisons régulièrement des études formelles de matérialité avec nos parties prenantes et il ressort que nos principaux enjeux concernent :

- L'éthique et le respect des droits humains ;

- Le climat ;
- La qualité de l'expérience client et usager ;
- La santé et la sécurité de nos collaborateurs et des personnels qui interviennent sur les chantiers ;
- La gestion des ressources naturelles dans laquelle la biodiversité est intégrée.

Afin de maximiser les externalités positives et réduire les externalités négatives, chacun des Métiers développe des programmes spécifiques, tels que :

- Des stratégies climat (2020) ;
- Des dispositions en faveur de l'économie circulaire, notamment chez Colas ;
- Des mesures en faveur de la biodiversité (lutte contre l'artificialisation des sols, utilisation du label Biodiversity...) ;
- Des formations à l'éthique ;
- Le déploiement de systèmes de management Qualité, Sécurité, Environnement certifiés ISO.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le rapport intégré du Groupe publié ce jour sur le site bouygues.com.

SOCIAL

Question 4

« La crise du coronavirus va fortement affaiblir le tissu économique, et en particulier les TPE-PME. Dans ce contexte, votre groupe envisage-t-il de modifier les conditions de paiement de ses fournisseurs, et si oui, de quelle manière et sur quel périmètre géographique ? »

Réponse

Dans cette crise inédite, le Groupe apporte un soutien particulier aux partenaires TPE/PME.

Bouygues Telecom s'est, par exemple, engagé début avril auprès de ses partenaires TPE/PME à payer comptant leurs factures sans attendre le délai légal de paiement, et ce pendant les 2 prochains mois, afin de soulager leur trésorerie. Cette mesure de solidarité pourrait atteindre 100 millions d'euros.

Bouygues Telecom fait partie des dix sociétés mises en valeur par le comité de crise du ministère de l'Economie pour ses bonnes pratiques en matière de délais de paiement.

Plus généralement, chacun des Métiers analyse, au cas par cas, les conditions de paiement pour tenir compte des difficultés rencontrées par ses fournisseurs, partenaires ou sous-traitants.

Question 5

« Comment votre société prépare-t-elle ses salarié.e.s aux transitions du XXIe siècle qui bouleversent votre industrie ? »

Réponse

Dans chacun des Métiers, des équipes spécialisées (stratégie, RSE et innovation) et des groupes de travail dédient une partie de leur temps sur ces sujets et font des propositions aux dirigeants des Métiers et du Groupe. L'année 2020 est une année charnière pour l'élaboration de la stratégie climat.

Par ailleurs, l'ensemble des Métiers développe des programmes de formation pour les collaborateurs, en relation avec les transitions du XXIe siècle et notamment les mégatendances qui s'imposent à nous et que nous avons présenté dans notre rapport intégré. Ainsi, des formations sont proposées sur les sujets tels que : la transformation numérique, la construction durable, l'entreprise contributive et l'éthique des affaires.

Question 6

« Avez-vous une définition du « salaire décent » ne se limitant pas au salaire minimum légal local ? Si oui laquelle ? Comment votre société garantit-elle à ses salarié.e.s un salaire décent, notamment dans ses principaux pays d'implantation ? »

Réponse

Bouygues a toujours reconnu les femmes et les hommes comme sa principale richesse et cherche, partout, à attirer les meilleurs talents. Le Groupe a ainsi développé des politiques de rémunération appliquées de façon individualisée et au mérite.

Du fait de la multiplicité de ses implantations dans le monde, Bouygues s'assure du respect du droit local du travail vis-à-vis de ses collaborateurs par la présence de responsables des Ressources Humaines dans ses entités. S'agissant du niveau des salaires, il est bien évidemment très dépendant du contexte local.

Au-delà du salaire, le Groupe a décidé de porter ses efforts sur la couverture sociale des collaborateurs et travaille à la mise en place d'un standard pour des couvertures sociales minimales partout dans le monde. En particulier, l'objectif 2020 du Groupe est de permettre à tous les collaborateurs de bénéficier d'une couverture prévoyance décès (jusqu'à 1,5 année de salaire).

Question 7

« Dans le cadre des formules des accords d'intéressement dont bénéficient vos salarié.e.s en France, prenez-vous en compte des critères environnementaux et sociaux ? Si oui comment et dans quelle proportion ? »

Question 8

« Dans le cadre de l'épargne salariale, quelle est la part des fonds qui bénéficient d'un label responsable (CIES, Finansol, Greenfin, ISR) ? »

Réponse

La plupart des accords Groupe et Métiers intègrent des critères liés à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs. En fonction des résultats, ce critère vient diminuer ou augmenter le montant.

Bouygues a mis en place un fonds qui bénéficie du label responsable CIES : AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR-F. Plus de 2 000 salariés y ont souscrit dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe (PEE, Perco, etc.).

GOUVERNANCE

Question 9

« La répartition des impôts pays par pays est-elle débattue par le conseil d'administration dans son ensemble et/ou au sein du comité d'audit ? Pensez-vous en rendre les résultats publics ? »

Réponse

Notre politique fiscale a été présentée au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration et les grandes lignes de cette politique figurent sur le site Bouygues.com.

Nous pensons que la publication de cette information précise (répartition des impôts pays par pays) serait susceptible de donner des indications sur les marges de certains chantiers et constitue donc une information confidentielle. Nous n'envisageons donc pas de la publier.

Question 10

« Les problèmes de cohésion sociale dus aux écarts de rémunérations sont-ils examinés en conseil d'administration et font-ils l'objet d'une politique ? »

Question 11

« La politique pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes en termes de rémunération, de carrière et d'accès aux postes de responsabilité et les cibles à atteindre sont-elles débattues en conseil d'administration ? »

Réponse

Les politiques de rémunération sont revues par la Direction Générale, le Comité des Rémunérations et le Conseil d'Administration. Les écarts de rémunération font l'objet d'une attention particulière, le Groupe et ses Métiers veillant au caractère équitable de la rémunération de chacun.

Nous veillons à entretenir la cohésion sociale et le dialogue social au sein du Groupe et les instances représentatives (CSE) n'ont jusqu'à présent pas soulevé de difficultés sur ces sujets.

A la demande du Conseil d'Administration, un point sur l'égalité Hommes/Femmes en termes de rémunérations et de carrières est présenté aux administrateurs au moins une fois par an.

Chaque Métier s'est fixé des objectifs en termes de rémunération et d'accès aux postes à responsabilité.

2. Questions écrites de Monsieur Alain BALESDENT

Par courrier électronique en date du 16 avril 2020, M. Alain BALESDENT a posé au Président les questions suivantes :

Question 12

« L'Assemblée Générale est notamment amenée à statuer sur les résultats de 2019 et leur affectation. Les bonnes performances de l'exercice écoulé ont conduit dans un premier temps le Conseil à proposer un dividende inchangé mais assorti d'un dividende exceptionnel. Les résultats 2020 seront impactés par la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, ce qui impactera le dividende proposé l'an prochain. Dès lors, les actionnaires ne seront-ils pas victimes d'une double peine : privés de dividende cette année à cause de l'impact anticipé du Covid 19 et dividende réduit ou nul l'an prochain en raison de l'impact réel du Covid 19 ? »

Réponse

Le Conseil d'Administration de Bouygues n'a pas souhaité proposer de distribution de dividende à la présente Assemblée Générale. Au moment où des efforts importants leurs sont demandés dans cette crise inédite, il s'agit de faire preuve de responsabilité et de solidarité vis-à-vis des collaborateurs et des autres parties prenantes du Groupe.

Le Conseil d'Administration a décidé de réexaminer la situation et l'opportunité de verser un dividende au mois août prochain.

Question 13

« Notre société ne versant finalement pas de dividende, pourquoi ne pas avoir reporté la date de cette Assemblée Générale (comme la Loi le permettait) ? En l'absence de cet événement, notre société envisage-t-elle une rencontre physique avec ses actionnaires individuels d'ici la fin de l'année ? »

Réponse

Sans visibilité sur la date de sortie de crise, il nous a semblé souhaitable de maintenir un lien avec nos actionnaires en cette période de confinement.

Par ailleurs, la présente Assemblée Générale statue sur les comptes 2019, permettant à l'entreprise de se concentrer ensuite pleinement sur l'exercice 2020.

Nous sommes très attachés au dialogue avec nos actionnaires qui pourrait prendre, cette année très particulière, différentes formes : une Assemblée générale extraordinaire si le Conseil d'administration décidait de proposer le versement d'un dividende, et, si la situation sanitaire le permet, des rencontres avec notre Direction des Relations Investisseurs.

3. Questions écrites de Monsieur Samuel DUJEAN

Par courrier électronique en date du 12 avril 2020, M. Samuel DUJEAN a posé les questions suivantes :

Question 14

« Le groupe va-t-il être remboursé par l'état des indemnités de chômage partiel pour tous les collaborateurs ? »

Question 15

« Combien de collaborateurs sont déclarés en chômage partiel en France en mars ? »

Réponse

Dans le Groupe, peu de collaborateurs ont été et restent encore déclarés en activité partielle (au maximum 25 % des effectifs en France).

Dans cette situation, l'Etat prend en charge une indemnité qui assure aux collaborateurs une rémunération équivalente à 84% de leur salaire net. Pour le mois de mars, les Métiers du Groupe ont décidé de compléter cette indemnité pour permettre aux collaborateurs d'obtenir un salaire à 100 %.

S'agissant du mois d'avril, le groupe Bouygues a privilégié la prise de congés pour l'ensemble des collaborateurs. En outre, dès le 15 avril, les chantiers redémarrent très progressivement dans le secteur du BTP. Il y aura donc peu de recours au chômage partiel dans le Groupe sur le mois d'avril.

Question 16

« Pourriez-vous quantifier la baisse du CA du fait de l'arrêt de l'activité sur le mois de mars et avril ? »

Réponse

Dans les activités de construction, l'impact sur le chiffre d'affaires du premier trimestre 2020 correspondra au quasi-arrêt de l'activité en France sur les 15 derniers jours du mois mars. Pour le mois d'avril, il est difficile à ce stade de quantifier la baisse du chiffre d'affaires, mais nous savons d'ores et déjà que le chiffre d'affaires sera très largement affecté en France et, dans une moindre mesure, à l'international.

TF1 a communiqué lors de son Assemblée générale que le chiffre d'affaires publicitaire de mars 2020 avait significativement été impacté et qu'il en serait de même pour ceux d'avril et de mai.

Enfin, dans les télécoms, la baisse d'activité devrait être peu significative sur les mois concernés.